

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 7. Lausanne, 1^{er} Avril 1864. IX^e Année

SOMMAIRE. — Hans Wieland. — Canons rayés. (*Suite.*) — Guerre du Danemark. — Nouvelles et chronique.

HANS WIELAND.

Le colonel fédéral Wieland est décédé le 23 mars, à 7 heures du soir, après avoir été alité une quinzaine de jours. Telle est la **douloureuse nouvelle** qui, de Bâle, vient de parcourir la Suisse en y produisant une profonde sensation et en y excitant d'universels regrets. Wieland était en effet connu et apprécié de toute l'armée. Tous les militaires avaient pu, une fois ou l'autre, le voir à l'œuvre, et tous avaient pris la meilleure opinion de ses talents; tous avaient senti en lui un homme qui jouerait un rôle important dans les jours d'orage, et sur qui reposeraient, avec de grandes responsabilités, de non moins grandes espérances. La Suisse fait par cette mort une perte réelle, non pas tant pour le présent, mis par lui fort heureusement sur un bon pied, que pour les éventualités plus ou moins graves qui paraissent pointer à l'horizon.

La position militaire légale de Wieland était, on le sait, très élastique et peu déterminée, ce qui ne fut un mal ni pour lui ni pour les autres. Elle lui permit de se développer plus à l'aise. Il n'avait pas moins de trois charges officielles, à savoir : adjoint au département militaire suisse, chef du personnel, et instructeur-chef d'infanterie. Il donnait ses préavis sur toutes choses, ainsi que sur les personnes, commandait diverses écoles, fonctionnait aux grands rassemblements à plusieurs titres, et instruisait à Thoune les officiers d'état-major. En somme, il était le bras droit du département et du Conseil fédéral en affaires militaires, le chef d'état-major de la Suisse en temps de paix.